Nice,
le 6 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Eco-Vallée livre le premier bilan de son référentiel environnemental : des résultats qui témoignent de l'éco-exemplarité des projets de l'Opération d'Intérêt National

Après cinq années de mise en œuvre du référentiel environnemental « Écovallée Qualité », 84 opérations sur le territoire portées par 34 opérateurs affichent déjà des performances exemplaires grâce à cet outil.

Des résultats prometteurs après cinq ans de mise en œuvre

Ce référentiel fixe aux acteurs de l'acte de bâtir et d'aménager des objectifs de résultats en matière de management d'opération, de paysage et de biodiversité, de confort, d'énergie, d'eau, de déchets, de déplacements et de gouvernance dans les projets qu'ils développent et les accompagne dans l'atteinte de ces objectifs. Développé par l'EPA en 2012, fruit d'une collaboration et d'un co-financement de l'ADEME (l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), cet outil vise l'excellence environnementale sur l'ensemble du territoire de l'Opération d'Intérêt National située au cœur de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il a déjà permis d'obtenir des résultats significatifs :

- 635 000 m^2 de surface de plancher concernés,
- 85 000 m² de foncier préservés qui auraient été construits sans l'existence d'Ecovallée Qualité,
- 45% de surfaces végétalisées pour chaque opération soit au total 16 hectares d'espaces verts créés,
- 40% d'eau potable économisée en moyenne par opération,
- 14 000 Mwh économisés chaque année (l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 3000 foyers),
- 83% des déchets de chantiers revalorisés –trois ans avant la directive cadre européenne qui fixait un objectif de recyclage de 70 % à l'horizon 2020,
- Un volume de bois dans les constructions trois fois supérieur à la moyenne nationale,
- 85 mois de travail pour des personnes en difficulté …

Entièrement gratuit, accessible avec ses quatre niveaux de performance (efficient, performant, très performant, excellent) à atteindre en fonction des objectifs définis par catégorie, il a été adopté par la quasi-totalité des opérateurs de l'Éco-Vallée qui vont continuer de l'utiliser dans les années à venir.

Un référentiel environnemental créé spécifiquement pour l'éco-vallée

A l'instar d'autres grands labels nationaux et internationaux (NF HABITAT HQE, HQE, BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens), BREEAM (BRE Environmental Assessment Method), LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), le référentiel Ecovallée Qualité offre les conditions d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets de construction, d'aménagement ou de rénovation. En outre, il a été spécifiquement créé pour l'éco-vallée.

Pour Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président du Conseil d'Administration de l'EPA NICE ÉCOVALLÉE : « nous faisons le choix pour l'éco-vallée d'un modèle de développement et d'urbanisme innovant, qui concilie économie et écologie, en adéquation avec les principes du développement durable. Le référentiel Écovallée Qualité répond à ces objectifs et les résultats déjà obtenus attestent de l'éco-exemplarité des projets de notre territoire ».

Palazzo Méridia à Nice Méridia, et Connexio au Grand Arénas :
deux exemples de bâtiments atteignant le niveau Excellent du référentiel Écovallée Qualité

Un référentiel à la fois exigeant et accessible

Ecovallée Qualité impose aux opérateurs des objectifs ambitieux de résultats, tout en les aidant à atteindre ces résultats. Il donne lieu à des évaluations, qui sont réalisées aux différents stades d'avancée des projets.

Pour Olivier Sassi, directeur général de l'EPA, « les principes de l'aménagement durable sont inscrits dans l'ADN de l'EPA depuis sa création. Ce référentiel ne constitue pas un ensemble de normes qui s'ajouterait à la réglementation existante ou future. C'est le socle du dialogue entre l'EPA et les acteurs de la construction autour d'un projet. La démarche est pédagogique et incitative, respectueuse du savoir-faire des professionnels. Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets dans la poursuite des objectifs fixés. Nous avons à cet effet développé une plate-forme et mis en œuvre un suivi des opérateurs publics et privés. La charte d'adhésion à ce référentiel, signée par la majorité des acteurs publics et privés de l'aménagement en 2013, atteste d'une volonté commune d'œuvrer dans le sens d'un aménagement durable pour notre territoire ».

La mise en œuvre du référentiel Ecovallée Qualité a permis à 56 projets non-inscrits dans une démarche de labellisation d'atteindre des performances environnementales ambitieuses de façon simple et efficace, garantissant des projets respectueux des principes du développement durable pour l'Éco-Vallée.

Une démarche portée par tous

BNP Paris Immobilier, Bouygues Immobilier Eiffage, Habitat 06, Logirem, Nacarat, Pitch Promotion, Vinci… ils sont aujourd'hui 34 à avoir signé la charte d'adhésion. Au-delà des opérateurs privés, l'ensemble des partenaires publics est déjà investi dans cette même démarche : collectivités, Société Aéroportuaire de la Côte d'Azur, Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice, et l'Université de Nice s'apprêtent à formaliser leur adhésion. Qu'ils soient promoteur, constructeur, bailleur social, collectivité, institution publique ou parapublique, enseigne commerciale…, tous ont fait le pari d'un autre modèle de développement et d'aménagement qui favorise l'innovation et l'éco-exemplarité. Ils interviennent notamment dans la technopole urbaine, Nice Méridia, le quartier d'affaires international, Grand Arénas, mais aussi sur les coteaux du Var à Saint Jeannet ou dans l'éco-hameau des Bréguières à Gattières et s'engagent à respecter le référentiel Ecovallée Qualité sur l'ensemble du territoire de l'OIN.

À propos de l'EPA NICE ÉCOVALLÉE: en 2008, sous l'impulsion de Christian Estrosi, alors Ministre de l'Aménagement du Territoire, l'État a conféré le statut d'Opération d'Intérêt National (OIN) aux 10 000 hectares de la plaine du Var (120 000 habitants, 15 communes), localisés au cœur de la Métropole Nice Côte d'Azur. L'EPA NICE ÉCOVALLÉE est chargé de procéder à toutes opérations de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique et la valorisation des espaces à l'intérieur de ce périmètre. Trois opérations sont lancées : le Grand Arénas (le nouveau quartier d'affaires international), Nice Méridia (la technopole urbaine) et la Baronne-Lingostière (la plateforme agroalimentaire). Deux ZAC sont en cours de création à Saint-Jeannet et Gattières. L'EPA exerce également une fonction d'ensemblier et de coordonnateur afin que le projet NICE ÉCOVALLÉE soit partagé avec l'ensemble des partenaires publics et privés et les collectivités (Etat, Région, Département, 15 communes et Métropole).

CONTACTS PRESSE

MANIFESTE
Rachel Brunella
01 55 34 99 84
06 21 03 08 30
rachel.brunella@manifeste.fr

EPA NICE ÉCOVALLÉE
Amandine Kusek
04 93 21 71 20
06 03 82 82 88
amandine.kusek@epa-plaineduvar.com

Twitter : @EPA_EcoVallee - www.ecovallee-plaineduvar.fr